

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2026-087
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 12 juin 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Maire

Xavier SILLON, Delphine VAZEUX, Laurent CAIOLO SERRA, Jocelyne MARTIN, Louise TEXIER, adjoints
Michel MARTIN, Maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué Mont de Lans,
Eric HAZAK, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Sébastien CROZET, Angélique
MOUNIER, Mélanie FIAT, Claire CHALVIN, Marie-Hélène COING, Christophe AUBERT, Fabien VEYRAT,
Emilie-Rose VIGNERI BRUN, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Philippe ARNOL donne pouvoir à Xavier SILLON,
Etienne DRUMAIN donne pouvoir à Louise TEXIER,
Nicolas LAMBERT donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a nommé Monsieur Fabien VEYRAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES : 7.5 - Subventions

OBJET : ORIL – attribution d'une subvention

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 2022-150 portant modification des modalités d'attribution d'une subvention relative au dispositif ORIL.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du dispositif Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs, plusieurs dossiers ont été déposés.

- Mme CONSTANTIN Virginie, propriétaire de deux appartements et un couloir qui vont être rassemblés (59,14 m²) dans la résidence « SKI AZUR », a engagé des travaux de rénovation (remplacement des menuiseries et isolation des murs) pour un montant de 15 427,50 €. La réalisation de ces travaux lui permet de bénéficier d'une subvention de 3000 €, pour laquelle elle a signé un acte d'engagement.
- Monsieur DUGOURGEOT Thibaud (SARL 5D), propriétaire de trois appartements qui vont être rassemblés (environ 80m²) dans la résidence « SKI AZUR », a engagé des travaux de rénovation (remplacement des menuiseries) pour un montant de 18 540 €. La réalisation de ces travaux lui permettra de bénéficier d'une subvention de 4 000 €, pour laquelle il a signé un acte d'engagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention ORIL à :
 - Madame Virginie CONSTANTIN pour un montant de 3 000 €
 - Monsieur Thibaud DUGOURGEOT (SARL 5D) pour un montant de 4 000 €
- **PRECISE** que la subvention sera versée sous réserve de la remise des factures acquittées et validées par la commune après visite des travaux achevés,
- **AUTORISE** le Maire à l'effet de signer les documents inhérents au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de Séance, Fabien VEYRAT

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

VEYRAF

